



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION CREA'CIRQUE POUR
L'ORGANISATION DE CINQ
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 9,
10 ET 11 JANVIER 2020**

**DÉCISION N° AU-19-442
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Créa'Cirque, représentée par Monsieur Laurent Sallard, dont le siège social est situé 69, rue des Maraîchers – 75 020 Paris – pour l'organisation de cinq représentations du spectacle « Titi tombe, Titi tombe pas », les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 janvier 2020, dont le prix de cession est fixé à 7 112,80 € (sept mille cent douze euros et quatre-vingt centimes) Nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Créa'Cirque, représentée par Monsieur Laurent Sallard, dont le siège social est situé 69, rue des Maraîchers – 75 020 Paris – un contrat de cession pour l'organisation de cinq représentations du spectacle « Titi tombe, Titi tombe pas », les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 janvier 2020, dont le prix de cession est fixé à 7 112,80 € (sept mille cent douze euros et quatre-vingt centimes) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191121-lmc1H6816H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/11/2019 Date de Publication : 21/11/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191121-lmc1H6816H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/11/2019
Date de Publication : 21/11/2019